

nombreux abonnés qui ont si généreusement rempli les conditions de leur abonnement. Par abonné l'on n'entend pas seulement la personne qui souscrit, mais encore toute personne qui habite la même maison à titre de parent ou de serviteur, et qui suit, au moins en partie, la lecture des Annales. On ne sépare pas non plus les petits enfants de leurs parents. Voyant le zèle éclairé de nos agents à propager la dévotion à Sainte-Anne par la diffusion de ses annales, nous dirons, comme nous l'avions laissé entrevoir, le 26 de ce mois, une messe pour le repos de l'âme des abonnés défunts. Le temps n'est pas éloigné où il nous sera permis d'offrir chaque jour de l'année le sacrifice de la sainte messe pour nos pieux et fidèles lecteurs. Dites donc, serviteurs et servantes de la Très-Bonne Sainte-Anne, pourrions nous mieux commencer le Mois de Marie, notre *divine* sœur en Sainte-Anne, qu'en inaugurant, dès le premier jour, cette salutaire immolation quotidienne pour nous tous et pour chacun de nous ?—Renouvelez vos abonnements ; un peu de propagande ; envoyez le montant des souscriptions, et nous réussirons.

—ooo—

AVIS.

Nous croyons utile d'avertir nos lecteurs que le prix d'une grand'messe chantée dans l'église de Ste. Anne de Beaupré est de \$3.85, et celui d'une messe basse, de \$0.50. L'argent des messes doit être adressé à M. le curé de Ste. Anne de Beaupré, le Rév. A. Gauvreau, et non pas au collège de Lévis.